

## COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Date de convocation</b> 10/04/2026	<b>Date d'affichage</b> 21/04/2026	<b>Nombre de conseillers</b> En exercice : 21 Présents : 19 Votants : 20
--	---------------------------------------	---

L'an deux mil dix vingt six

Le 15 avril à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)

### **ETAIENT PRESENTS :**

HERVÉ Pascal, ANGER Morgane, LE GONIDEC Guy, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIGNON Fabienne, BERTHELOT Roselyne, Rémy GORON, LEMONNIER Claude, JEULAND Rachel, HAMON Sylvie, LEGOUT Séverine, LOHIER Sylvain, ONEE Yvane, LENOBLE Julie, ROCHELLE Stéphane, LE GAC Matthieu, NOEL Cindy, GUIBLIN Aline,

### **Formant la majorité des membres en exercice.**

**ABSENTS Excusés** : CLOLUS Alain, CROCQ Régis

**ABSENTS** : Néant

**POUVOIR** : CLOLUS Alain donne pouvoir à Stéphane ROCHELLE

**Mme Aline Guiblin est désignée secrétaire de séance.**

### **N°18-04-2026 – Création de la commission municipale « appel d'offre » et élection des membres**

La Commission d'Appel d'Offres intervient exclusivement pour les **procédures formalisées** (Appels d'offres ouverts ou restreints), dont les seuils financiers sont supérieurs à ceux présentés ci-dessous :

Type de marché,	Seuil 2026-2027 (HT)
Fournitures et Services (pour les collectivités territoriales)	216 000 €
Travaux	5 404 000 €
Contrats de concession	5 404 000 €

Ses missions sont :

- Éliminer les candidatures non conformes.
- Examiner les offres et éliminer les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables.
- **Attribuer le marché** au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.
- Déclarer, le cas échéant, la procédure infructueuse.

Pour une commune de moins de 3 500 habitants, la composition est la suivante :

- **Le Maire** (ou son représentant), Président de la commission avec voix délibérante.
- **3 membres titulaires** élus par le Conseil Municipal parmi ses membres.
- **3 membres suppléants** élus selon les mêmes modalités.

Cette élection doit prendre la forme d'un scrutin de liste.

Monsieur le Maire expose qu'il a délégué au 2<sup>ème</sup> Adjoint la présidence de cette commission, monsieur Guy Le Gonidec en tant qu'adjoint délégué aux marchés publics.

Une seule liste est proposée au vote :

Titulaires : Nathalie Bondiguel, Stéphane Rochelle et Aline Guiblin

Suppléants : Roselyne Berthelot, Morgane Anger et Albert Isambard

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,


**Procède** à l'élection de la liste présentée :

Titulaires : Nathalie Bondiguel, Stéphane Rochelle et Aline Guiblin

Suppléants : Roselyne Berthelot, Morgane Anger et Albert Isambard

**La Secrétaire de Séance**

**Aline GUIBLIN**



**Le Maire**

**Pascal HERVÉ**

